



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

**DECISION N° 2017- 15**  
**DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE**

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

**Article 1 :**

Donne délégation à Monsieur François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer l'acte d'acquisition sur [REDACTED], d'un terrain sis à VILLERUPT, cadastré Section AC n°54 « Rue Emile Curicque » pour 91ca et n°55, même lieudit pour 1ha 06a 36ca, soit 1ha 07a 27ca au total et moyennant le prix de SIX CENT QUATRE VINGT MILLE euros (680 000,00 €).

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Fait en un exemplaire,  
Pont à Mousson, le

**2 0 MARS 2017**

Le Directeur général

Alain TOUBOL

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR